

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

FORMULAIRE DE DEMANDE

PROJET PARTICULIER (PPCMOI)

A.EMPLACEMENT VISÉ PAR LES TRAVAUX

01.

Adresse complète :

02.

Numéro(s) de lot(s) :

B.IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

01.

Prénom et nom :

02.

Adresse du requérant :

03.

Téléphone :

04.

Cellulaire :

05.

Courriel :

06.

☐

Le requérant est le propriétaire

ou

☐

Le requérant fournit une procuration écrite du propriétaire

C.DESCRPTION DÉTAILLÉE DE L'USAGE PROJETÉ

01.

D.DESCRPTION GÉNÉRALE DU PROJET

01.

E.PRINCIPALES COMPOSANTES DÉROGATOIRES

01.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

FORMULAIRE DE DEMANDE (SUITE) DÉROGATION MINEURE

F. CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

01.
- ☐

Un écrit exposant les motifs de la demande, une description détaillée du projet particulier visé et une liste des éléments dérogatoires aux différentes normes applicables du (ou des) règlement(s) d’urbanisme faisant l’objet de la demande ;
- ☐

Un texte explicatif démontrant l’intégration des interventions projetées au milieu d’insertion en fonction des critères du présent règlement ;
- ☐

Un certificat de localisation ou un plan d’implantation du terrain visé et des bâtiments produit par un arpenteur-géomètre ;
- ☐

Un plan montrant la situation actuelle du terrain visé par la demande d’autorisation ;
- ☐

Des photographies récentes du bâtiment ou du terrain visé par la demande ainsi que des terrains avoisinants ;
- ☐

Dans le cas d’une nouvelle construction, d’un agrandissement, d’une modification, d’un changement d’usage nécessitant des transformations extérieures : plans, devis, esquisses, croquis, élévations, coupes ou autres dessins, en couleur, à l’échelle montrant les travaux de construction à exécuter ;
- ☐

Un plan montrant les propositions d’aménagement des espaces extérieurs, de mise en valeur et de protection des plantations et espaces verts existants ;
- ☐

Un plan montrant les accès véhiculaires, les espaces de stationnement et les accès sans obstacle ;
- ☐

Toute autre information pertinente permettant de comprendre la nature des travaux visés et leur évaluation en fonction des critères prescrits au présent règlement ;
- ☐

Un échéancier et le phasage de réalisation du projet ;
- ☐

Toute autre information ou tout document complémentaire portant sur un aspect du projet exigé par le fonctionnaire désigné, le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ou le Conseil municipal.

G. FRAIS D’ÉTUDE ET DE PUBLICATION

01.
- 1500.00\$.*
- *Les frais d’étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables*

H. CONSIGNES ET NOTES

01.
1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli. 2. Réunissez les documents requis. 3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d’ouverture ou transmettez-la par courriel àurbanisme@saint-ephrem.com 4. Acquitter les frais d’étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

La Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce se réserve le droit d’exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre demande. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder le processus d’adoption du PPCMOI. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande. Le fait de déposer une demande de PPCMOI ne constitue en aucun temps une autorisation permettant d’effectuer des travaux.

Il faut prévoir un délai minimal de quarante-cinq (45) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour obtenir une décision du conseil municipal. Ensuite, la demande de PPCMOI débute donc par un geste concret du conseil, soit l’adoption par celui-ci d’un règlement appelé « Premier projet de résolution ». Ce projet est adopté par un simple vote du conseil, sous forme d’une résolution. Ceci entraîne obligatoirement une assemblée publique de consultation.

Il faut prévoir un délai minimal de quatre (4) à six (6) mois pour le processus d’approbation d’une demande de PPCMOI. Le dépôt d’une demande de PPCMOI n’entraîne aucune garantie quant à son acceptation.

I. DÉCLARATION DU REQUÉRANT

01.

☐

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont à tous les égards vrais et exactes.

02.

Signature :

03.

Date de la signature :

Division de l’urbanisme
Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce
34, route 271 Sud, suite 101, Saint-Éphrem-de-Beauce, Québec, G0M 1R0
Téléphone : 418-484-2305
Courriel : urbanisme@saint-ephrem.com
Site web : https://www.saint-ephrem.com/

Page 2 de 2